

Dans le cadre de l'affaire dite de l'amiante à l'école, Jean Rampon est venu mercredi en mairie

Les élus remis en cause : le sous-préfet siffle « la fin de la récréation »

Mercredi 27 novembre, le sous-préfet d'arrondissement de Cherbourg, Jean Rampon, était présent à la mairie de Couville afin de signifier publiquement son soutien aux élus, en présence du maire Sédric Gourdin, et de ses adjoints Mickaël Lerosier et Eric Guillemeau.

Trois plaintes contre l' élu sans suite

Le représentant de l'État a signifié qu'il était l'autorité administrative et que sa fonction était d'apporter de l'aide au plus près des territoires. C'est le cas notamment à Couville où l'équipe municipale vit mal l'affaire dite de l'amiante à l'école. « J'ai échangé avec le préfet pour trouver la meilleure façon de répondre à la situation », a débuté Jean Rampon.

Pour rappel, cet été, suite à une initiative prise par un adjoint d'intervenir sur un bâtiment préfabriqué dans l'école, des personnes issues du « Collectif amiante Couville » ont porté plainte pour mise en danger d'autrui, supposant qu'il y avait des poussières d'amiante dans les gravats entreposés entre avril et juillet dans la cour de la maternelle.

« Mon métier est d'apporter des conseils au maire », a continué le sous-préfet. « S'agissant d'un problème de santé, il ressort des analyses et des avis qu'il n'y avait pas de mise en danger particulière des enfants. Après, les personnes peuvent estimer qu'elles ont des intérêts personnels et qu'elles souhaitent avoir des garanties et peuvent penser que tout n'a pas été fait. Elles ont d'ailleurs les moyens d'exprimer cela de manière dépassionnée jusqu'à saisir la justice. »

Des personnes se croient au-dessus des lois et n'hésitent pas à exprimer leur avis de façon violente.

Jean Rampon
Sous-préfet

Ces derniers mois, la justice a donc examiné les faits puisque trois plaintes ont été déposées, toutes ont été classées sans suite par le procureur, cela a mis un terme à la procédure. « Je réalise qu'il y a, au-delà du sujet, une crispation et des prises de position qui dépassent ce que l'on peut attendre lorsqu'on n'est pas content », constate Jean Rampon. « S'agissant d'une cour d'école, je viens un peu siffler la fin de la récréation. »

« Les limites sont l'intention malveillante et utiliser des moyens autres que ceux légalement admis et ça, ce n'est pas acceptable », persiste le représentant de l'État. Le harcèlement « inadmissible » ne fait pas partie des moyens légaux. « Notre société dérive sur un individualisme exacerbé et cette appropriation d'une vérité non reconnue à son juste niveau fait que des personnes se croient au-dessus des lois et n'hésitent pas, par tous les moyens, à exprimer leur avis de façon violente, sans contradictoire et ce n'est pas acceptable. »

Jean Rampon a ensuite évoqué la difficulté d'être élu aujourd'hui : « Quand un élu fait l'objet d'attaques continues et diffamantes qui sont autant de violences verbales, nous le soutenons en l'informant de la protection dont il peut bénéficier dans le cadre de ses fonctions. Les élus ont un travail difficile et défendent une collectivité. Il y a un moment démocratique où chacun peut s'exprimer, ce sont les élections. Ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui a raison ».

B. L.



En visite de soutien auprès de l'équipe municipale de Couville (ici Mickaël Lerosier, Eric Guillemeau et le maire Sédrick Gourdin), le sous-préfet de Cherbourg Jean Rampon a tenu à rappeler les principes de l'État de droit. Bruno LACOTTE